

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_056

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémy BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémie BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration de la vacance d'emploi de l'agent de cantine**

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent de cantine actuellement en poste prend fin le 31 août 2026. A compter du 1er septembre 2026, ce poste devient donc vacant.

Madame le Maire propose de renouveler cette vacance d'emploi selon les conditions suivantes :

- Grade d'adjoint technique sur les fonctions d'agent polyvalent de cantine et garderie.
- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est annualisée à 13h00 de rémunération hebdomadaire.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent réceptionnera et servira les repas du midi aux enfants de l'école primaire, en période scolaire. Il s'assurera du respect des règles d'hygiène alimentaire et des locaux. L'agent sera responsable du bon déroulement des repas et aura un rôle éducatif important envers les enfants. Il aura également la responsabilité de la garderie du soir après la classe.

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.
- D'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Jérémi BARANOWSKI  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_057

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémi BARANOWSKI, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémy BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémi BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration de la vacance d'emploi de l'Aide institutrice**

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'aide institutrice actuellement en poste prend fin le 31 août 2026. A compter du 1er septembre 2026, ce poste devient donc vacant.

Madame le Maire propose de renouveler cette vacance d'emploi selon les conditions suivantes :

- Grade d'adjoint technique sur les fonctions d'aide institutrice.
- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est de 25h00, annualisée à 17h00 de rémunération.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent aura en charge un groupe d'élèves sous la responsabilité de la/du professeur(e) des écoles, dans les locaux de l'école situés place de l'aire 05130 PIEGUT. En collaboration avec la/le professeur(e) des écoles, dans un climat de confiance, l'agent devra accompagner les élèves en difficulté, assister et aider plusieurs élèves ensemble, stimuler la communication entre les élèves, leurs familles, en implication avec l'ensemble des acteurs qui entourent l'apprenant : parents, intervenants extérieurs, adultes du péri-scolaire.

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents:**

- De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.

D\_2026\_057

**- D'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Jérémi BARANOWSKI  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_058

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marc BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémie BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémie BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration de la vacance d'emploi du conducteur transport scolaire**

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que l'agent titulaire du poste de "Conducteur transport scolaire" part à la retraite en août 2026. Ce poste sera donc vacant à compter du 01 septembre 2026.

Madame le Maire propose de créer une nouvelle vacance d'emploi pour ce poste selon les conditions suivantes :

- Grade d'adjoint technique sur les fonctions de conducteur de transport scolaire.
- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est annualisée à 22h00 de rémunération hebdomadaire.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent assurera le transport scolaire des enfants du RPI de Piégut-Venterol ainsi que le transport scolaire des collégiens résidants sur les communes de Piégut et Venterol et scolarisés au collège de Tallard (05130).

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :**

- De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.
- D'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

D\_2026\_058

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Jérémi BARANOWSKI  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_059

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémie BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémie BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Déclaration de la vacance d'emploi de l'Agent de garderie**

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent de garderie actuellement en poste prend fin le 3 juillet 2026. A compter du 1er septembre 2026, ce poste devient donc vacant.

Madame le Maire propose de renouveler cette vacance d'emploi selon les conditions suivantes :

- Grade d'adjoint technique sur les fonctions d'agent de garderie.
- Poste sur un emploi permanent (catégories C1, C2 ou C3), et selon l'article L 332-8, ouvert aux agents contractuels.
- Temps de travail non complet, annualisé. La DHT est de 08h00, annualisée à 6h00 de rémunération.
- Rémunération en fonction de la grille indiciaire : catégorie C.
- Missions : l'agent aura en charge un groupe d'enfants sous sa responsabilité, dans les locaux de l'école maternelle de Venterol située aux Gaillaches 05130 VENTEROL. Il prend en charge les enfants en dehors des temps scolaires et de transport et fait le lien entre ces services. Il s'assure de l'état de présence des enfants et contacte les parents et les services en lien (professeur des écoles /chauffeur de bus) en cas d'absence de l'enfant.

Mme le Maire interroge le conseil municipal sur le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste vacant à compter du 1er septembre 2026.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents:**

D\_2026\_059



- De déclarer la vacance d'emploi de ce poste.

- D'autoriser Mme le Maire à lancer le recrutement et à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Kuentz', located below the name of the President of the session.



Jérémi BARANOWSKI  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Baranowski', located below the name of the Secretary of the session.

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_060

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémie BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémie BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Subvention - CESU de Gap**

Madame le Maire propose aux élus présents d'octroyer une subvention au CESU de Gap (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences des Hautes-Alpes), cette structure intervenant gratuitement sur la commune pour former les administrés aux premiers secours et à l'utilisation des défibrillateurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer une subvention d'un montant de 200 euros au CESU de Gap, pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Jérémie BARANOWSKI  
Secrétaire de séance



D\_2026\_060

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_061

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
3	4	3
Résultat du vote : rejetée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marc BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémie BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémie BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Subvention - Fondation du Patrimoine**

Madame le Maire demande aux élus présents de délibérer sur la demande de subvention réalisée par la Fondation du Patrimoine.

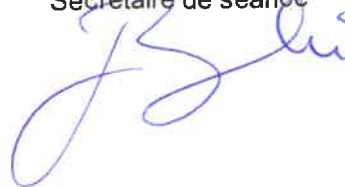
**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 4 voix contre la demande de subvention, 3 abstentions et 3 voix pour, de ne pas octroyer de subvention à la Fondation du Patrimoine, pour l'année 2026.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Jérémie BARANOWSKI  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_062

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
3	5	2
Résultat du vote : rejetée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémy BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémie BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Subvention - Judo-Club de Tallard**

Madame le Maire demande aux élus présents de délibérer sur la demande de subvention réalisée par le Judo-Club de Tallard.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 5 voix contre la demande de subvention, 2 abstentions et 3 voix pour, de ne pas octroyer de subvention au Judo-Club de Tallard, pour l'année 2026.**



Adèle KUENTZ  
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jérémi BARANOWSKI  
Secrétaire de séance

D\_2026\_062

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - COMMUNE**

Séance du mardi 19 mai 2026

Délibération N° D\_2026\_063

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune de Piégut

), sous la présidence de Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Jérémy BERTRAND, Audrey ROUDET, Marie-José FINIELS, Philippe ROSSET, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF

Représentés :

Absents et Excusés : Lyael BRANDI-COUSIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jérémie BARANOWSKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - BUDGET COMMUNE PIEGUT 2026**

Madame le Maire Adèle KUENTZ expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
21321 (041) - 0	Immeubles de rapport	0	19 698

D\_2026\_063

5/10

2031 (041) - 0	Frais d'études	19 698	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>19 698</b>	<b>19 698</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 698</b>	<b>19 698</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Jérémi BARANOWSKI  
Secrétaire de séance

